

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
4 mars 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 3 mars 2021, adressée au Secrétaire général  
par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence des États-Unis, le Conseil de sécurité tiendra une réunion d'information sur les conflits et la sécurité alimentaire le jeudi 11 mars 2021. Afin de contribuer à orienter le débat, les États-Unis ont établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente des États-Unis  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Linda **Thomas-Greenfield**



## **Annexe à la lettre datée du 3 mars 2021 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Note de cadrage à l'intention du Conseil de sécurité en vue du débat public de haut niveau sur les conflits et la sécurité alimentaire qu'il tiendra le 11 mars 2021**

#### **Contexte**

1. Selon les projections de l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021*, des niveaux historiques d'insécurité alimentaire s'annoncent, la famine se profilant à l'horizon pour plusieurs pays, principalement du fait des conflits. Le Programme alimentaire mondial cible en effet plus de personnes dans le besoin qu'à aucun autre moment de ses 60 ans d'existence. Conscient de cette réalité, le Secrétaire général convoquera, au niveau des chefs d'État, le Sommet sur les systèmes alimentaires durant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, en septembre 2021. Si les chocs climatiques et économiques provoquent de plus en plus de besoins, les conflits restent la cause première de l'insécurité alimentaire aiguë dans un nombre croissant de pays. En 2019, 77 millions de personnes vivant dans 22 pays ont connu la faim en raison de la violence armée. La persistance des conflits conduit à l'insécurité alimentaire et à l'augmentation des taux de malnutrition en Syrie, en Afghanistan, dans le nord-est du Nigéria, au Soudan du Sud, au Sahel, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Yémen. Selon les projections, la violence qui règne dans la région du Tigré en Éthiopie devrait provoquer des niveaux d'insécurité alimentaire relevant de l'urgence humanitaire.

2. En 2018, le Conseil de sécurité a fait preuve de clairvoyance et d'unité en adoptant à l'unanimité la résolution [2417 \(2018\)](#), dans laquelle il a réaffirmé qu'il était résolu à s'attaquer à la question de l'insécurité alimentaire, y compris de la famine. Dans cette résolution, le Conseil a rappelé les Conventions de Genève de 1949 et réaffirmé que toutes les parties à un conflit armé devaient respecter les principes humanitaires et qu'elles avaient l'obligation de se conformer au droit international humanitaire. Il y a souligné qu'affamer les civils comme méthode de guerre pouvait constituer un crime de guerre. Il y a également souligné clairement qu'il importait que le personnel humanitaire ait accès librement et en toute sécurité aux civils en période de conflit armé, et demandé à toutes les parties concernées, y compris aux États voisins, de coopérer pleinement afin d'assurer un tel accès.

3. Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de l'informer de l'apparition de risques de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par les conflits. En septembre 2020, il a reçu un rapport et entendu un exposé, au titre de la résolution [2417 \(2018\)](#), qui portaient sur les risques d'insécurité alimentaire en République démocratique du Congo, au Yémen, dans le nord-est du Nigéria et au Soudan du Sud. Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis que le Conseil a entendu cet exposé sur la manière dont les conflits provoquaient la faim, les perspectives en matière de sécurité alimentaire et de nutrition se sont assombries, les conséquences de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ayant un poids notable à cet égard. Il est essentiel de savoir où les risques existent actuellement, où ils pourraient apparaître dans les mois à venir et où le Conseil doit agir pour faire cesser l'insécurité alimentaire causée par les conflits et amener les responsables à répondre de leurs actes.

#### **Objectifs**

4. Afin de promouvoir l'action que mènent le Conseil de sécurité, les entités des Nations Unies et les États Membres pour rompre le cycle de l'insécurité alimentaire

causée par les conflits, notamment en intervenant dans les zones où les conflits provoquent un risque de famine et de malnutrition aiguë, les membres du Conseil seront invités à débattre de l'aggravation de la situation en matière de sécurité alimentaire, des obligations pertinentes découlant du droit international humanitaire, notamment des Conventions de Genève, des obstacles à la mobilisation, en temps voulu, de ressources suffisantes aux fins de l'aide humanitaire, et de l'application de la résolution [2417 \(2018\)](#) du Conseil, dans laquelle celui-ci décrit en détail les conséquences auxquelles s'exposent les États et les personnes qui provoquent l'insécurité alimentaire et des déplacements dans le cadre de conflits.

### **Modalités de la réunion**

5. La réunion se tiendra par visioconférence sous la forme d'un débat public de haut niveau du Conseil de sécurité. La participation au niveau ministériel est encouragée. Le Secrétaire général ouvrira la réunion par un exposé. Conformément aux méthodes de travail arrêtées par le Conseil de sécurité pendant la pandémie de COVID-19, les États non membres du Conseil sont invités à présenter des exposés écrits, qui figureront dans le compte rendu officiel du débat.

### **Intervenantes et intervenants**

6. Les personnes ci-après prendront la parole devant le Conseil de sécurité :
- Le Secrétaire général ;
  - David Beasley, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial ;
  - Gabriela Bucher, Directrice exécutive d'Oxfam International.

### **Questions devant servir à orienter le débat**

7. Les questions suivantes peuvent aider à orienter les interventions des États Membres :

- a) Comment les États Membres peuvent-ils améliorer leur collaboration pour accroître l'accès aux civils qui ont besoin d'une aide vitale et prévenir les attaques visant le personnel humanitaire et d'autres types d'ingérence dans l'acheminement de l'aide ?
- b) Faut-il que l'ONU désigne une personne référente chargée de guider l'application de la résolution [2417 \(2018\)](#) ?
- c) Comment le Conseil de sécurité devrait-il prévenir la famine et y répondre si elle survenait durant l'année à venir ?
- d) Dans quel contexte devrions-nous mettre l'accent sur la prévention de la famine dans les situations de conflit, et dans quelles zones observe-t-on des déplacements dus à des perturbations de la sécurité alimentaire ?